



## **Atelier sous-régional de finalisation des textes statutaires et du plan d'action stratégique, feuille de route du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC)**

### **COMMUNIQUE FINAL**

Le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a organisé du 22 au 23 mars 2012 à Douala, l'Atelier sous-régional de finalisation des textes statutaires, du plan d'action stratégique et la feuille de route 2012 du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC).

L'atelier a bénéficié de l'appui financier de la GIZ. Il avait pour objectif principal d'actualiser et finaliser les textes du REPALEAC pour renforcer sa crédibilité et garantir une meilleure visibilité de ses interventions et de la participation des autochtones à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Réviser le projet des statuts et le règlement intérieur du REPALEAC ;
- Finaliser le plan d'action stratégique du REPALEAC ;
- Finaliser la feuille de route du REPALEAC ;
- Mettre en place un Comité technique chargé de préparer l'Assemblée Générale du REPALEAC.

L'atelier a regroupé une trentaine de participants, représentant le REPALEAC et les associations membres du réseau venus du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.

Ont également pris part aux travaux : le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la GIZ, l'IUCN, la Facilitation canadienne du PFBC et les personnes ressources. La liste des participants est jointe en annexe.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours introductif de Monsieur Martin TADOUM, représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Dans son allocution, Monsieur TADOUM a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié pour leur présence à cet atelier. Il a évoqué les dissensions qui prévalent au sein du REPALEAC suite à la tenue des élections de l'équipe dirigeante de la Coordination régionale en juillet 2011. Ces dissensions a-t-il déploré, inhibent le bon fonctionnement du réseau qui, dix ans après sa création ne dispose pas des textes statutaires finalisés et adoptés.

Il a insisté sur l'urgence pour le réseau d'actualiser ses textes et de les adapter au contexte institutionnel sous-régional actuel, pour lui permettre de renforcer sa crédibilité, et garantir une meilleure visibilité des interventions, et de la participation des autochtones à la gestion durable des ressources naturelles dans la sous-région.

Après cette allocution, les objectifs et l'agenda de l'atelier ont été présentés et adoptés par les participants avec amendements. Les travaux se sont poursuivis en plénière sous la modération de Monsieur ABOUEM a THOYI. Ceux-ci ont porté sur les points suivants :

- l'état d'avancement du plan d'actions stratégique 2009-2011 du REPALEAC ;

- la désignation des membres du Comité technique chargé de préparer l'organisation de l'Assemblée Générale ;
- les prochaines étapes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale du REPALEAC ;
- l'examen des statuts et du Règlement intérieur du réseau ;

Après les échanges fructueux, les constats suivants ont été relevés :

❖ **S'agissant de l'état d'avancement du plan d'action stratégique du réseau présenté respectivement par Monsieur KAPUPU DIWA et Joseph ITONGWA :**

Quelques réalisations du plan d'actions stratégique effectuées ces dernières années par le réseau ont été présentées. Celles-ci découlent des domaines portant sur les forêts, le renforcement des capacités, les écosystèmes forestiers et aires protégées et le réseautage. Aussi, le réseau dispose-t-il d'un bulletin d'information REPALEAC Infos en ligne (blog) et par lequel les informations sur ses réalisations sont publiées.

En dépit de ces actions, le réseau fait face à de nombreuses contraintes d'ordre organisationnel et institutionnel. Il s'agit des contraintes suivantes :

1. manque d'autonomie propre, ce qui ne lui permet pas de s'auto-organiser, avec pour conséquence son entière dépendance vis-à-vis de l'agence de facilitation ;
2. absence de documents propres du réseau au niveau de la Coordination régionale ; pourtant ces documents ont été élaborés et actualisés avec la facilitation de l'IUCN ;
3. les rapports d'activités et autres documents produits ne sont ni communiqués, ni diffusés entre les membres au sein des pays d'une part, et entre les Coordinations nationales et la Coordination régionale, d'autre part, ce qui ne permet pas de capitaliser les réalisations et expériences du réseau ;
4. Bien qu'un plan d'actions stratégique existe, le réseau ne dispose pas de plans opérationnels pour la mise en œuvre de ses activités aux niveaux national et sous-régional.

❖ **Relativement à la désignation et au mandat des membres du Comité technique chargé de préparer l'Assemblée Générale du REPALEAC :**

A l'issue du huis clos tenu par les membres du réseau, le Comité technique a été constitué ainsi qu'il suit :

1. M. ABADJAKA Magloire, Coordonnateur National du REPALCA en RCA
2. M. ITONGWA Joseph, Coordonnateur National du REPALEF en RDC
3. Mme MBENGA Rosette Epse LEUNKEU, Coordinatrice nationale du RACOPI au Cameroun
4. M. DIHOUKAMBA Parfait, Coordonnateur national RENAPAC au Congo
5. M. MESSE Venant, Point focal OKANI/REPALEAC au Cameroun

❖ **En ce qui concerne les prochaines étapes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale du REPALEAC :**

Les termes de référence du comité technique ont été définis. Ces TDRs précisent les attributions du Comité de pilotage qui découlent des étapes devant déboucher à la tenue de l'Assemblée Générale. Il s'agit des attributions suivantes :

- Echanger avec les Coordinations Nationales REPALEAC en vue de recueillir leur avis sur la base du draft des statuts du réseau;

- Finaliser lesdits statuts ;
- Finaliser le Règlement intérieur sur la base des statuts avec l'appui d'un Consultant juriste ;
- Transmettre le draft des statuts et du règlement intérieur à la Coordination régionale REPALEAC et à la COMIFAC ;
- Consulter les réseaux nationaux afin qu'ils identifient les résultats et formulent les indicateurs des plans d'actions nationaux et échanger avec la COMIFAC ;
- Organiser l'Assemblée Générale du réseau, notamment : élaborer les TDR et le budget, mobiliser les financements, proposer une date pour la tenue de l'assemblée générale et un ordre du jour.

Un délai de trois mois a été proposé au Comité technique pour achever son mandat. A cet effet, un plan d'action dudit Comité devra être élaboré. Par ailleurs, le Comité pourra bénéficier de l'appui du Secrétariat Exécutif et de la GIZ en vue de la finalisation des statuts et du règlement intérieur.

**❖ Pour ce qui est de l'examen des statuts et du Règlement intérieur du réseau :**

Il a été procédé à la relecture des statuts élaborés en février 2004 et révisés en 2006 et 2008. Ces statuts ont été amendés avec les éclairages apportés par Monsieur Emmanuel KAM YOGO, Consultant juriste commis par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui de la GIZ. Ont été également pris en compte au cours des échanges, les drafts des statuts actualisés de 2006 et 2008. Par ailleurs, les membres du réseau ont-ils sollicité l'appui du Consultant juriste pour les aider à finaliser lesdits statuts ainsi que le règlement intérieur.

Après les travaux en plénière, deux commissions se sont constituées. La première a travaillé sur la finalisation des statuts et du règlement intérieur. Le travail de cette commission a consisté à la mise en forme des statuts, à l'intégration des amendements apportés en plénière par les membres du réseau et à l'enrichissement desdits statuts. La deuxième commission a travaillé sur la finalisation du plan d'actions stratégique et de la feuille de route. Le travail a consisté à actualiser le plan d'actions stratégique, élaborer le draft des plans d'actions opérationnels sous-régional et nationaux, et actualiser la feuille de route.

Les résultats des différentes commissions ont été présentés lors de la séance plénière. Ils ont été suivis par des débats. A l'issue de la restitution des travaux desdites commissions, les participants ont adopté : le draft des statuts, le draft du plan d'actions opérationnel triennal aux niveaux national et sous-régional et la feuille de route.

Aussi, les recommandations ci-après ont été formulées à l'endroit du REPALEAC :

1. le réseau devrait se doter d'une autonomie propre et assurer une bonne animation interne entre ses membres pour bénéficier de la crédibilité aux yeux des partenaires ; il est impératif à cet effet qu'il procède à sa restructuration et améliore son organisation aussi bien au niveau national qu'à l'échelle régionale ; il pourra s'inspirer des autres réseaux affiliés à la CEFDHAC qui fonctionnent déjà bien ;
2. la Coordination régionale du réseau devra constituer des archives documentaires (plans d'actions, statuts, règlement intérieur, feuilles de route, rapports, etc.), à cet effet il devra se rapprocher de l'IUCN pour entrer en possession de ces documents avec l'appui du Secrétariat Exécutif. Par ailleurs, lesdits documents pourraient être mis en ligne sur un site web à identifier ou à créer ;
3. la communication est l'élément clé auquel le réseau devrait s'atteler à renforcer, d'une part entre les membres et la Coordination nationale, et d'autre part, entre les membres et la Coordination régionale ;

4. chaque responsable désigné au sein du réseau devrait assumer les attributions qui lui sont confiées par les textes statutaires ou dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions ; par ailleurs, il devrait rendre systématiquement compte de sa participation aux réunions et faire large diffusion des rapports ;
5. le réseau devrait assurer le financement minimum de son fonctionnement à travers les cotisations de ses membres ; aussi, devrait-il mobiliser d'autres financements pour la mise en œuvre de son plan d'actions stratégique;
6. en ce qui concerne les relations entre les membres du réseau d'une part, et entre le réseau et les partenaires ou agences de facilitation d'autre part, il est nécessaire de renforcer le dialogue et le respect des règles de bonne gouvernance entre les différentes parties ;
7. les Coordinations nationales du réseau devront mettre en œuvre les activités par ordre de priorité et prendre conscience du volume des actions à mettre en œuvre dans le cadre de leur plan d'actions national ; en effet, c'est sur la base des résultats obtenus qu'elles devront être évaluées ; par ailleurs, elles devront faire du plaidoyer pour la mobilisation des fonds en vue de garantir l'atteinte des résultats escomptés.
8. toutes les Coordinations nationales devraient être mises en place au plus tard fin juin 2012.

Le représentant du réseau national du Tchad a présenté brièvement la situation alarmante qui prévaut au niveau du Lac Tchad. Face à ce constat, il a proposé que la prochaine réunion du REPALEAC se tienne à N'Djamena pour échanger sur cette question en lien avec la biodiversité.

L'atelier s'est terminé par le mot de clôture de Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Monsieur MBITIKON a apprécié le bon déroulement de l'atelier qui a permis de dissiper toutes les malentendus et de partir sur de nouvelles bases. Aussi, a-t-il exhorté le réseau et ses membres à œuvrer pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Il a réitéré la nécessité pour le REPALEAC d'être un réseau effectivement autonome, seul gage pour gagner la confiance des partenaires. Il enfin souhaité pleins succès aux travaux du Comité technique chargé de préparer l'Assemblée Générale du RAPALEAC.

Fait à Douala, le 23 mars 2012

Les participants